



COMMUNE D'AUBONNE

Services des travaux et Services industriels

TARIF DE VENTE DE GAZ ó FACTURATION AU kWh **Applicable dès le 1^{er} janvier 2011**

TARIF DE GAZ NON INTERRUPTIBLE

ABONNEMENT => Il est perçu une finance mensuelle de fr. 6.--.

Cette finance couvre en partie les frais de relevés et de location des compteurs jusqu'à la capacité de 16 m³/h. Une finance supplémentaire de location est perçue pour les installations plus importantes.

TARIF CONSOMMATION => 7.36 cts par kWh.

TARIF DE GAZ INTERRUPTIBLE

Pour les installations interruptibles, un contrat spécial sera établi

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES A TOUS LES TARIFS

1. Les frais des raccordements aux immeubles dès la conduite principale sont à la charge des propriétaires.
2. La mesure du gaz reste volumétrique et s'effectue en m³. La transformation des m³ en kilowattheures se calcule au moyen du coefficient suivant 1 m³ de gaz naturel = 10.9 kWh.

TAXE DE RACCORDEMENT ó MODALITES D'APPLICATIONS (ART.5.10)

1. Pour tout immeuble avec raccordement du gaz, il sera perçu une taxe unique de fr. 75.- le kWh, déterminé par la puissance installée.
2. Il sera perçu un minimum de fr. 600.--.
3. Pour les immeubles déjà raccordés, dont le gaz n'est pas encore en service, les modalités ci-dessus sont applicables.

COMPLEMENT DE PUISSANCE

L'augmentation de la puissance est traitée comme une nouvelle alimentation. Le complément d'abonnement ou de taxe de raccordement est facturé au propriétaire.

CAS SPECIAUX ET DIVERS

Pour tous les cas spéciaux et divers non précisés dans le règlement ou le présent tarif, les services Industriels se réservent la possibilité de les examiner séparément.

LA TVA SERA AJOUTEE A CES MONTANTS

Conformément à l'art. 10 du Règlement communal pour la fourniture de gaz du 18 mars 1980, le présent tarif a été approuvé par la Municipalité d'Aubonne dans sa séance du 7 décembre 2010 avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Pour de plus amples renseignements sur la facturation,
Contactez la Société Electrique des Forces de l'Aubonne ó Tél. : 021 / 821.54.00 Fax : 021 / 821.54.09
Pour de plus amples renseignements sur l'installation, consultez le service des travaux et S.I.
Tél. 021/821 51 10 fax. 021/851 51 11